

---

## MISSIONS

---

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République porte la création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation exercent les missions suivantes :

1- Elles organisent et, avec les composantes, établissements et autres partenaires assurent les actions de formation initiale des étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation et des personnels enseignants et d'éducation stagiaires, dans le cadre des orientations définies par l'Etat ;

Elles organisent des actions de formation continue des personnels enseignants des premier et second degrés et des personnels d'éducation ;

3- Elles participent à la formation initiale et continue des personnels enseignants-chercheurs et enseignants de l'enseignement supérieur ;

4- Elles peuvent conduire des actions de formation aux autres métiers de la formation et de l'éducation ;

5- Elles participent à la recherche disciplinaire et pédagogique ;

6- Elles participent à des actions de coopération internationale.

L'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Poitiers est une école interne de l'université de Poitiers.

Cette école a été créée le 1er septembre 2013 en partenariat avec l'université de La Rochelle, l'académie de Poitiers et le Centre national d'enseignement à distance.

L'ESPE de l'académie de Poitiers est accréditée à délivrer le diplôme national de master dans les mentions suivantes :

- Métier de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, premier degré ;
- Métier de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, second degré ;
- Métier de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, encadrement éducatif ;
- Métier de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, pratiques et ingénierie de la formation.